

COMITE ROMAND CONTRE LE
DEMANTELEMENT DES DROITS POPULAIRES

Case postale 762 - 1001 Lausanne
CCP 10-30614

Lausanne, le 18 juillet 1977

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Notre comité ne vous est pas inconnu. Il s'est constitué en janvier dernier et a lancé avec succès un référendum contre la loi fédérale sur les droits politiques.

Vous savez certainement que le Conseil fédéral et le parlement ont décidé de rendre plus difficile l'exercice des droits populaires par le doublement des signatures requises pour l'initiative et le référendum, par l'introduction d'un délai pour la récolte des signatures en matière d'initiative.

Ce n'est qu'un début. Des initiatives sont aujourd'hui soustraites au vote du peuple sous différents prétextes. De plus, dans le cadre de la révision totale de la Constitution fédérale, un groupe d'experts propose de supprimer la possibilité de déposer une initiative rédigée et d'introduire l'initiative unique qui laissera au parlement entière liberté de traduire la demande populaire dans les termes et dans la forme qu'il voudra (disposition constitutionnelle, loi, arrêté).

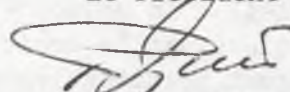
Nous sommes persuadés de votre profond attachement à notre démocratie semi-directe et à la possibilité qu'elle offre encore au citoyen d'avoir une prise, même bien mince, sur les affaires du pays. Même peu utilisés ces droits menacés sont fondamentaux.

- 1) Nous vous invitons à lire et à propager les arguments imprimés au verso, à soutenir activement notre campagne en transmettant cette information à vos amis et collègues (d'autant plus si ces documents vous parviennent plusieurs fois, ce dont nous nous excusons).
- 2) Nous vous invitons également à soutenir une campagne que nous menons à armes inégales en faisant bon usage du bulletin de versement que nous nous permettons de joindre à cette documentation limitée. Vous devez bien vous douter que nos moyens financiers sont dérisoires et l'enjeu considérable.
- 3) Nous vous invitons enfin à signer l'appel annexé que nous publierons dans la presse locale et régionale en nous permettant d'utiliser votre nom.

D'avance nous vous remercions de l'important appui que votre signature et/ou votre participation financière apportera au maintien d'une démocratie saine et vivante. Nous vous adressons, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations les meilleures.

POUR LE COMITE ROMAND CONTRE LE
DEMANTELEMENT DES DROITS POPULAIRES

Le Président



Pierre AGUET

50 mille ou 100 mille signatures ?

Aujourd'hui, pour être soumise au vote populaire, une initiative constitutionnelle doit recueillir au moins 50 mille signatures. Le 25 septembre, on vous demandera de porter ce nombre à 100 mille.

Pourquoi augmenter le nombre de signatures ? Parce que, dit le Conseil fédéral, le nombre des électeurs a augmenté, en particulier depuis le vote des femmes. C'est vrai, le nombre des électeurs a augmenté. Mais que le nombre d'électeurs soit d'un million, de deux ou de trois millions, lorsqu'on fait du porte-à-porte, lorsqu'on récolte des signatures sur le marché, le travail est le même. Les petites organisations en savent quelque chose.

Ce n'est pas le nombre des signatures possible qui compte, mais les signatures effectives à récolter. Au 19e siècle, il fallait 50 mille signatures pour 600 mille électeurs. Si l'on suit le calcul du conseil Fédéral, il en faudrait aujourd'hui 300 mille ! En augmentant le nombre des signatures, on veut éliminer les groupements faibles, sans ressources, alors que les grandes organisations commerciales ou politiques ne seront pas touchées.

Il y a trop d'initiatives, dit le Conseil Fédéral. Mais, s'il y a eu beaucoup d'initiatives ces dernières années, n'est-ce pas parce que le Conseil Fédéral et le parlement ne font pas leur travail ? Si l'assemblée fédérale avait légiféré sur l'interdiction des armes nucléaires, sur l'interdiction d'exporter les armes, sur la participation des travailleurs, sur le service civil, sur l'interruption de grossesse, sur la protection des locataires, il n'y aurait pas eu d'initiatives déposées sur ces sujets ! Ce sont de petits groupes de citoyens qui ont ouvert le débat sur ces problèmes presque tabou. Ce n'est pas un mince mérite.

En vérité le Conseil Fédéral et les milieux économiques de la haute finance qui nous gouvernent ont peur du peuple. On veut lui couper la parole. L'abstention des électeurs, dit la majorité des députés aux Chambres fédérales, provient du fait que le peuple est fatigué d'être consulté. En vérité la démocratie directe est ressentie comme une menace. C'est dans les périodes de crise que le peuple fait le plus appel aux possibilités que lui offrent l'initiative populaire et le référendum.

Le peuple est-il fatigué de voter ? Il a voté quatre fois en 1972, trois en 1973, deux en 1974, trois en 1975 et quatre en 1976. Que se passait-il il y a un quart de siècle ? Le peuple a voté cinq fois en 1958, sept fois en 1952 et il n'en est pas mort. Le responsable est ailleurs. Ces cinq dernières années, à 15 reprises, les citoyens ont répondu à 32 questions au total. Neuf fois sur une initiative populaire, cinq fois à la suite d'un référendum législatif, donc sur un projet qui venait du Parlement, 24 fois sur 38 le peuple a dû se prononcer parce que les autorités fédérales avaient fait quelque chose.

Si l'électeur se détourne des urnes, c'est qu'il a l'impression, souvent, d'être floué, et que, malgré son vote, les autorités n'en font qu'à leur tête : l'abstention est une crise de confiance. On s'abstient parce qu'on ne comprend plus les questions ou parce qu'on trouve que les questions posées ne sont pas celles qu'on aurait dû poser.

L'originalité du système politique suisse c'est, entre autres, son droit d'initiative : en vérité, nos autorités aiment en parler lorsqu'elles veulent épater les étrangers. Comme le soldat qui a son fusil à la maison - mais ne doit s'en servir que sur commande - on voudrait que le peuple suisse ait le droit d'initiative, mais ne s'en serve pas ! Nous refusons de faire du droit d'initiative un droit folklorique inutilisable qu'on évoquerait le 1er août avec attendrissement !

La proposition d'augmentation du nombre de signatures pour les référendums législatifs - de 30 mille à 50 mille - procède du même esprit : limiter les droits populaires.

COMITE ROMAND CONTRE LE
DEMANTELEMENT DES DROITS POPULAIRES

Case postale 762 - 1001 Lausanne
CCP 10 - 30614

A P P E L

Le peuple suisse a conquis, au cours de son histoire, des droits démocratiques importants. L'exercice en est aujourd'hui menacé.

Le Conseil fédéral et la majorité des Chambres, en voulant doubler le nombre des signatures nécessaires pour un référendum et une initiative, restreignent considérablement ces possibilités d'intervention populaire pour les groupes de petite et moyenne dimension. Si cette modification constitutionnelle est acceptée, les droits populaires deviendront l'apanage des seules grandes organisations dont l'influence à Berne est déjà importante.

Ce n'est pas tout : le Conseil fédéral, sous des prétextes formels, a proposé de ne pas soumettre au vote populaire - et ceci pour la première fois - l'initiative "contre la vie chère et l'inflation". Elle avait réuni près de 90'000 signatures. De plus, la fixation d'un délai pour la récolte des signatures d'une initiative, prévue par la nouvelle loi fédérale sur les droits politiques, participe de cette même volonté de limiter les possibilités d'expression de la population.

Il est pour le moins paradoxal de voir les autorités fédérales si promptes à stigmatiser l'abstentionnisme et l'apathie des citoyens, tenter de rendre plus difficile encore l'exercice des droits populaires.

C'est pourquoi nous invitons les citoyens à dire :

NON le 25 septembre à l'augmentation du nombre des signatures
pour l'initiative et le référendum

NON le 4 décembre à la nouvelle loi fédérale sur les droits politiques.

A retourner dans le meilleur délai au Comité romand contre le démantèlement des droits populaires, Case postale 762, 1001 Lausanne.

J'appuie votre appel de ma signature :

Nom :..... Prénom :.....

Profession :

Eventuel mandat politique et / ou titre :

Adresse : NPA et Lieu :.....

Date : Signature :

Remarques au verso :

Faites moi parvenir du matériel : documents, affichettes, autocollants, appels, BV, etc.

